



GUIDE PRATIQUE PLAN DE DEPLACEMENTS POUR LES ENTREPRISES

Plan d'actions

DEFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION DURABLE DU STATIONNEMENT

OBJECTIFS

Disposer d'une bonne politique de gestion du stationnement est une des mesures – bien que contraignante - les plus efficaces qui sert à favoriser les modes de transports durables et à atteindre votre objectif de report modal. Rappelons ici, que la place de stationnement garantie à destination est l'incitant le plus important à l'utilisation de la voiture.

Avantages pour le travailleur

- **Un gain social** : Les travailleurs qui ont un réel besoin d'utiliser le parking pour des raisons médicales ou autres ont la garantie de trouver une place.
- **Un gain pour l'environnement** : Les travailleurs qui se déplacent durablement peuvent avoir certaine priorité d'accès au parking (par exemple, pour les covoitureurs)

Avantages pour l'entreprise :

- **Un gain financier** : une gestion durable du stationnement diminue des coûts pour l'entreprise, tout en garantissant l'efficacité de l'entreprise.

Avantages pour la collectivité :

- **Un gain pour l'environnement et la mobilité** : Une politique durable de stationnement permet d'encourager un usage rationnel de la voiture par les travailleurs.



MISE EN ŒUVRE

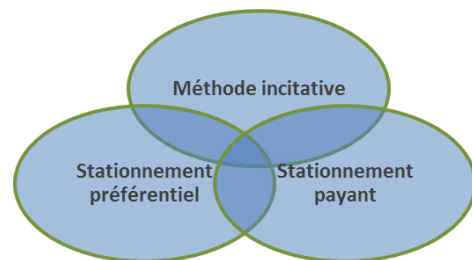
QUEL TYPE DE GESTION DU STATIONNEMENT CHOISIR ?

La méthode incitative : consiste à mettre en œuvre les mesures qui visent à encourager le report modal de la voiture vers les modes de déplacements plus durables.

Le stationnement préférentiel (limitation des places) : consiste à accorder les places de stationnement sur base de certains critères de mobilité. A noter qu'aujourd'hui beaucoup d'entreprises utilisent ce système mais sur base de critères plus classiques tel que l'ancienneté, le statut,...

Le stationnement payant : consiste à demander aux travailleurs de payer pour disposer d'une place de stationnement. Souvent appliqué pour les visiteurs (dans les hôpitaux par exemple), ce système de gestion dans une entreprise où le stationnement au travail est considéré comme un droit acquis est peu ou pas appliqué pour les travailleurs.

La meilleure option consiste à faire coexister ces différentes approches en fonction de vos besoins et de vos objectifs de report modal : vous répartissez mieux les emplacements de parking disponibles entre les différents usagers, vous les rendez payants ou encore vous diminuez le nombre de places.



Ne prenez pas des mesures de manière isolée mais accompagnez-les de mesures incitatives en encourageant l'utilisation des transports publics, du vélo, du covoiturage... Ces mesures-là devront être prises préalablement afin de fournir une alternative à l'utilisation de la voiture.

Ensuite, vous développerez une campagne d'informations sur ces mesures d'accompagnement avant de mettre en œuvre votre politique de stationnement.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE GESTION DURABLE DU STATIONNEMENT?

1. Analyser la situation.

Sur base d'un diagnostic, vous identifiez vos besoins et usages du parking :

- le nombre de places à disposition ;
- la répartition des places entre les travailleurs, les visiteurs et les véhicules de service ;
- la politique actuelle de répartition des places ;
- les publics cibles.
- le besoin d'espace pour installer un parking vélo ;

2. Répartir les emplacements de parking.

En dehors des emplacements réservés aux visiteurs, aux voitures de services et livraisons, il y a lieu d'envisager de répartir les places de manière préférentielle. Dans ce cas-ci, ce sont des critères de mobilité qui devraient être pris en compte tels que :

- les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- les services d'urgence ;
- les covoitureurs ;



- les personnes sans alternative valable (sur base d'une comparaison d'itinéraires par exemple) ;
- les travailleurs qui ont besoin de leur voiture pour le travail (exemple : au moins 3 fois par semaine) ;
- etc.

En accordant un plus grand nombre de places et/ou de places réservées à ces usagers, vous diminuerez l'offre de parking pour les autosolistes et les inciterez à essayer d'autres modes de déplacement.

Après avoir réparti les places de stationnement sur base préférentielle, vous pouvez envisager pour le solde des emplacements :

- de mettre en place une politique de stationnement payant ;
- de donner accès au parking un certain nombre de jours par an à tous les travailleurs ne rentrant pas dans les critères.

Enfin, il est important de rappeler que lorsque qu'un permis d'environnement octroie une autorisation pour un certain nombre de véhicules à moteurs, celle-ci concerne : les voitures, les motos et les vélomoteurs ; et envisager un accès préférentiel pour ce type de véhicule doit tenir compte de ce qui précède.

3. Faire payer le stationnement.

On peut imaginer deux systèmes différents : l'un où tous les employés paient le même montant ; l'autre où le montant payé varie selon la situation de l'employé.

Dans ce dernier cas, voici quelques critères que vous pourriez utiliser pour évaluer le montant à payer :

- l'employé est un covoitureur ; dans ce cas, nous préconisons la gratuité du parking
- l'employé paie son emplacement en fonction de la distance domicile-travail
- L'employé paie son emplacement en fonction de l'accessibilité de son domicile en transport public
- ...

Déterminez clairement l'affectation des revenus que vous aurez ainsi engrangés et informez votre personnel de l'utilisation de ces revenus. Il est certain que l'acceptation parmi vos collègues sera plus facile si ces revenus sont utilisés pour la promotion des modes alternatifs à la voiture (par exemple pour le financement d'abonnements de transports publics ou de navettes d'entreprise).

4. Autres options

Accorder un certain nombre de jours de parking par an ou encore instaurer un système de prime pour la non-utilisation du parking sont d'autres possibilités.

Il est certain qu'en diminuant le nombre de places utilisées (si ces places sont louées), vous réaliserez directement de substantielles économies qui pourront être réinvesties en mobilité.

5. Facteurs de réussite

L'accompagnement

Comme déjà précisé plus haut, il est indispensable d'accompagner une politique de gestion durable du stationnement de mesures incitatives (voir les autres fiches). Vos travailleurs doivent également pouvoir bénéficier de conseils personnalisés (recherches d'itinéraire, proposer l'intermodalité,...)

L'adhésion.

Avant la mise en œuvre d'une politique de stationnement, il est important de vous concerter avec les représentants des employés afin qu'ils soutiennent la démarche. A cet effet, vous aurez mis en



évidence toutes les mesures parallèles et positives, favorables à une culture d'entreprise plus mobile et soucieuse de l'environnement.

L'adhésion du personnel à votre politique de stationnement sera d'autant plus grande si vous vous assurez que les règles sont justes et transparentes et ce afin d'éviter un sentiment de discrimination.

La communication sur le sujet doit être et disponible pour tous.

Le contrôle.

Un système de contrôle doit être mis en place afin de s'assurer du respect des règles par tous. En cas d'abus ou non respect de celles-ci, il est crucial d'appliquer des sanctions. Afin de responsabiliser les usagers du parking vous pourriez envisager de leur faire signer une convention dans laquelle ils s'engagent à signaler tout changement de situation qui justifierait la suppression de certaines priorité d'accès (changement de domicile, arrêt du covoiturage, etc.)

La mise en place d'un système de badging peut faciliter la mise en œuvre du contrôle.

Enfin, les autorisations d'accès doivent être évaluées annuellement.

L'évaluation et l'ajustement de la politique de stationnement

Un suivi est indispensable afin de savoir si :

- les objectifs sont atteints.
- la répartition de places ne doit pas être revue
- la communication vers le personnel est claire et que les règles sont comprises de tous.

PLUS D'INFORMATIONS

AUTRES FICHES A CONSULTER

- Informer et sensibiliser
- Désigner un coordinateur mobilité
- Les visiteurs et les fournisseurs
- Promouvoir le vélo
- Promouvoir les transports en commun
- Promouvoir le covoiturage
- Réaliser un plan d'accès multimodal
- Mettre en place un budget mobilité

